



COMMUNIQUE DE PRESSE

PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU CLUB DE PARIS

Le [rapport annuel 2021](#) du Club de Paris est maintenant disponible sur le site internet du Club de Paris.

En 2021, le Club de Paris a poursuivi ses efforts pour promouvoir très activement des solutions multilatérales coordonnées aux problèmes de dette souveraine rencontrés à travers le monde. Ses efforts considérables se sont traduits par la mesure exceptionnelle adoptée en avril 2020 par le G20 et le Club de Paris et étendue jusqu'à fin 2021 pour apporter le soutien aux 73 pays à faible revenu durant la crise liée à la COVID-19, dans la mise en œuvre des extensions de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD). Du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2021, le Club de Paris a signé des accords permettant de suspendre environ 4,6 milliards de dollars de service de la dette dû par 42 pays à faible revenu qui ont demandé le soutien de l'ISSD.

Depuis l'expiration de l'ISSD fin décembre 2021 et afin de remédier aux importantes vulnérabilités liées à la dette dans les pays à faible revenu, les créanciers du Club de Paris continuent d'affirmer leur détermination à mettre en œuvre le Cadre commun pour les traitements de dette au-delà de l'ISSD. Ce Cadre commun, agréé par les membres du G20 et du Club de Paris, permet de répondre de manière coordonnée, à tous les pays éligibles qui en font la demande et qui ont besoin de bénéficier d'un traitement de leur dette conforme aux paramètres d'un programme de la tranche supérieure de crédit du FMI. Pour les trois pays -Tchad, Éthiopie et Zambie- qui ont fait une demande officielle d'un traitement de dette au titre du Cadre commun, le Club de Paris est engagé à faire avancer significativement en temps voulu les négociations en cours et apprécie la coopération fructueuse établie avec la Chine et l'Arabie saoudite, respectivement co-présidentes des comités des créanciers de l'Éthiopie et du Tchad.

Le soutien aux pays à faible revenu a également été fourni via l'initiative renforcée pour les pays pauvre très endettés (PPTTE), le Paris Club ayant signé le 15 juillet 2021 un accord multilatéral avec le Soudan. Toutefois, après le renversement du gouvernement transitoire du Soudan par les forces armées, la signature des accords bilatéraux prévue par cet accord multilatéral est suspendue jusqu'à ce que la situation s'améliore et que la mise en œuvre du programme FMI reprenne. Le Club de Paris continue de surveiller de près la situation, en étroite collaboration avec le FMI et le groupe de la Banque mondiale.

En 2021, le Club de Paris a également apporté une aide aux pays émergents ayant besoin de bénéficier d'un traitement de dette. En particulier, le Club de Paris a joué un rôle de premier plan en fournissant en temps voulu les assurances de financement requises pour que le Suriname puisse accéder à un soutien financier du FMI.

L'année dernière, les créanciers du Club de Paris ont continué leur engagement régulier et constructif avec les créanciers privés. De plus, ils ont continué à promouvoir davantage de transparence de la dette.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers dont le rôle principal est d'assurer la coordination des créanciers publics lors des restructurations de dette.

2. Les 22 membres du Club de Paris sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

3. La publication d'un rapport annuel, depuis 2008, témoigne de l'engagement des créanciers du Club de Paris à contribuer à une plus grande transparence du travail et du fonctionnement du Club de Paris.

4. Le rapport annuel 2021 du Club de Paris comprend les 6 grands chapitres suivants :

-- un chapitre sur la réussite de la mise en œuvre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du Club de Paris

-- un chapitre sur le fort soutien du Club de Paris dans la mise en œuvre du Cadre commun du G20 et du Club pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD

-- un chapitre sur l'accord du Club de Paris avec la République du Soudan pour restructurer sa dette extérieure dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés

-- un chapitre sur le soutien du Club de Paris pour l'approbation d'un programme du FMI pour le Suriname

-- un chapitre sur l'engagement du Club de Paris avec le secteur privé

-- un chapitre sur la promotion par le Club de Paris d'une plus grande transparence de la dette.

A ces 6 grandes parties, s'ajoutent une présentation du rôle du Club de Paris ainsi que de l'encours du Club de Paris sur les pays emprunteurs.